|  |
| --- |
| Communiqué de presse  **Sous-titre** |
| **Potentiel énergétique d’un seul coup d’œil**  **Comparer directement son véhicule avec une voiture électrique** |
| |  | | --- | | ***Berne, le xx juillet 2022 –* La consommation d’énergie des véhicules peut être réduite par des mesures simples au profit de son porte-monnaie et de l’environnement. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) montrent aux clients un potentiel d’économie surprenant dans le cadre du « CheckEnergieAuto » (CEA) soutenu par la Confédération. Désormais, le certificat CEA comprend également un comparatif avec les voitures électriques.** | | Lors de la visite à l’atelier, certains garagistes de l’UPSA effectuent, en tant que prestation supplémentaire, un CheckEnergieAuto, offrant un potentiel d’économie d’énergie pouvant atteindre 20 %. Tant les mesures techniques que le comportement au volant y contribuent. Le certificat CEA établi individuellement et remis au client montre en un coup d’œil le potentiel d’économie du véhicule. Dans la partie supérieure du certificat, le client voit la consommation normalisée ainsi que les valeurs de consommation effectives du véhicule. En complément, les émissions de CO2 sont également consignées pour le modèle de véhicule. La partie principale du certificat montre aux clients où et comment ils peuvent économiser efficacement de l’énergie et donc des coûts au quotidien.  Désormais, un comparatif avec des voitures électriques figure sur la partie inférieure du certificat CEA. Les propriétaires d’un véhicule à moteur à combustion voient, grâce à l’évaluation du certificat CEA, l’ordre de grandeur de l’énergie qui pourrait être économisée s’ils roulaient avec un véhicule électrique comparable. « Comparable » signifie ici qu’un modèle de référence représente à chaque fois un segment entier. La subdivision se fait sur la base de la longueur, de la puissance et du poids du véhicule en cinq segments : petite voiture, classe moyenne, classe supérieure, voiture de sport et camionnette.  Un contrôle régulier de sa voiture chez un garagiste UPSA de confiance accroît la sensation de sécurité sur la route. Un entretien régulier contribue en outre à ce que le véhicule puisse rouler de la manière la plus efficace possible sur le plan énergétique. De nombreux garages sont aujourd’hui certifiés dans le domaine de la gestion de l’environnement et de la qualité et satisfont ainsi à des directives encore plus strictes que celles du législateur. Le « CheckEnergieAuto » est soutenu par le programme « SuisseEnergie » de l’Office fédéral de l’énergie.  Légende des images :   Cela fait bien longtemps que le garagiste n’est plus seulement responsable de la vente et de l’entretien des véhicules. Il fait de plus en plus office de conseiller en mobilité et de spécialiste de l’optimisation du CO2. Photo : Istock  Le certificat CEA indique aux propriétaires de véhicules l’importance des économies d’énergie qu’ils pourraient réaliser chaque année avec un véhicule électrique comparable. Photo : Médias de l’UPSA  **De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch).  **Coordination :** Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43, courriel serina.danz@agvs-upsa.ch.    ***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***  *Fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui la première association sectorielle et professionnelle des garagistes suisses, dont elle représente les intérêts. Environ 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessionnaires de marque et des entreprises indépendantes sont membres de l’UPSA. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont environ 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*  **Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page** | |
|  |